



FONDATION
CLÉMENT
FAYAT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33000 Bordeaux

sommaire

01

Rapport moral

Introduction	page 4
Mot du Président	page 5
Notre Organisation	page 6
La Gouvernance	page 10
Les Actions	page 11
Les Objectifs pour 2022	page 12

02

Rapport financier

Mot de la Trésorière	page 14
Bilan et Compte de résultat	page 15

03

Budget 2022

Budget prévisionnel 2022	page 17
--------------------------	---------



01

Rapport moral

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux

Introduction

La Fondation Clément Fayat a été créée à l'initiative de Clément Fayat, fondateur du Groupe éponyme, pour pérenniser et préserver le Groupe.

Cette Fondation actionnaire a été reconnue d'utilité publique par décret du 13 janvier 2021.

La Fondation Clément Fayat a pour vocation d'investir pour des causes qui se déclinent en trois axes :

- > Lutter contre les maladies neurodégénératives en participant à des programmes de recherche médicale et à des projets sociaux novateurs en lien avec la maladie,
- > Donner l'accès à la formation à des personnes démunies qui souhaitent intégrer le secteur du BTP ou qui souhaitent quitter le secteur du BTP pour se reconvertir vers d'autres secteurs,
- > Réhabiliter des bâtiments patrimoniaux à caractère historique en soutenant des projets de restauration.

La création de la Fondation Clément Fayat s'inscrit dans le prolongement des valeurs qui animent le Groupe depuis toujours : Autonomie, Engagement, Audace.

Par son activité opérationnelle chaque collaborateur du Groupe contribue quotidiennement aux ressources de la Fondation.

Tout collaborateur peut apporter également sa contribution personnelle en mécénat de compétence, en s'impliquant comme mentor, ou bien, en parrainant un projet.

Chacun peut ainsi choisir de s'engager pour bâtir collectivement le rayonnement de la Fondation avec les projets d'intérêt général portés, à l'image du Groupe et de l'histoire de la famille Fayat.

Mot du Président



J'ai le plaisir de présider la Fondation Clément Fayat, fondation actionnaire reconnue d'utilité publique, créée le 13 janvier 2021.

Son premier exercice est marqué par la mise en place de son fonctionnement qui va se poursuivre en 2022 et le financement d'une bourse de thèse en partenariat avec l'Université de Bordeaux dont l'objet est la recherche sur le mécanisme des protéines impliquées dans le développement de la maladie d'Alzheimer.

Je remercie madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, commissaire du gouvernement, et les membres du conseil d'administration pour leur implication dans la concrétisation de projets sur les trois axes pour lesquels la Fondation Clément Fayat œuvre : la santé et tout particulièrement la lutte contre les maladies neurodégénératives, la formation pour en donner l'accès aux plus démunis, et le patrimonial pour contribuer à la réhabilitation de lieux à caractères historiques.

Cette Fondation, au service de l'intérêt général, est également un instrument philanthropique merveilleux pour chacun des collaborateurs du Groupe qui exprimerait l'envie de s'y impliquer.

Cette Fondation est la leur. A nous de bâtir ensemble son rayonnement à l'image des valeurs du groupe : Autonomie, Engagement, Audace.

Jean-Claude Fayat

Président de la Fondation Clément Fayat

Notre Organisation

Nos buts

La Fondation soutient des causes sur trois axes :

- > Santé : en contribuant à des projets de recherche et d'innovation prioritairement de lutte contre les maladies neurodégénératives et en créant ou en participant à des projets sociaux en lien avec ces maladies,
- > Formation et l'Enseignement : en contribuant à des projets d'intégration dans le secteur du BTP ou des projets de reconversion du secteur du BTP vers un autre secteur d'activité au profit notamment des personnes les plus démunies,
- > Patrimoine : en contribuant à la réhabilitation de bâtis à caractère historique, tant sur le plan national que régional, par le soutien de projets de réhabilitation et/ou de rénovation de monuments à caractère patrimonial.

Nos moyens d'actions

Pour atteindre ces buts la Fondation peut :

- > Ouvrir et gérer des établissements et services,
- > Conduire des actions de sensibilisation, organiser des rencontres, échanges, communications ou partenariats : presse, radio, internet, conférences, congrès, édition d'ouvrages,
- > Conseiller toute organisation et /ou soutenir tout projet concourant aux buts,
- > Financer des chaires,
- > Financer des bourses d'études ou autres aides financières au profit des étudiants et des établissements de formation et d'enseignement,
- > Développer des actions spécifiques destinées à améliorer l'accès à l'éducation,
- > Prendre des participations, créer et participer à toute structure juridique, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers, tout investissement permettant de développer son action.

Notre Organisation

Nos moyens d'actions (suite)

Et plus particulièrement pour les projets de formation et d'enseignement dans le secteur du BTP :

- > Financer des formations sur tous les métiers du BTP,
- > Créer une bourse « Clément Fayat » afin de pourvoir aux frais de scolarité, d'hébergement, et autres coûts liés au parcours académique,
- > Mettre en place des partenariats avec des écoles dédiées à la formation dans les métiers du BTP, consistant notamment en des interventions de professionnels, en accompagnant des événements en faveur du développement des écoles,
- > Octroyer des subventions à des organismes publics /privés pour la réinsertion des professionnels du BTP,
- > Accompagner juridiquement et techniquement la création d'entreprises dans le BTP dans le cadre de projets de reconversion,
- > Organiser des colloques,
- > Accompagner par tout moyen en vue d'un retour à l'emploi,
- > Mettre en relation avec des professionnels du secteur.

Notre vision

La Fondation Clément Fayat apportera sa contribution dans un premier temps à des projets précis, concrets et visibles, de taille humaine, dont les résultats seront quantifiables pour progresser pas à pas vers des projets de plus grande envergure.

Notre stratégie

La Fondation Clément Fayat grâce, à ces ressources financières pérennes, à la mobilisation d'experts reconnus et au mécénat de compétences, développera son soutien en collaboration étroites avec les talents des universités, des CHU, des centres de recherche, des écoles, des acteurs privés et publics, pour ainsi contribuer, à favoriser une meilleure qualité de vie aux familles touchées par la maladie, aux personnes en décrochage social, et à redonner vie à des projets patrimoniaux, mémoire vivante de l'histoire de notre pays.

Notre Organisation

Notre métier

- > Mobiliser des personnes qualifiées,
- > Lancer des appels à projets,
- > Sélectionner les projets qui seront soutenus,
- > Identifier des besoins, concevoir et/ou soutenir des projets audacieux et engageants,
- > Fédérer autour des projets : collaborateurs, partenaires et institutions,
- > Faire la veille des actions, des projets et des organismes en lien avec les buts poursuivis.

Les moments clés de 2021

15 janvier 2021

Publication au Journal Officiel du Décret du 13 janvier 2021 portant reconnaissance de la Fondation dite « Fondation Clément Fayat » comme établissement d'utilité publique.

16 avril 2021

Le Conseil d'Administration,

- > prend acte de la création de la Fondation Clément Fayat,
- > conformément à l'art.3 des statuts de la Fondation, désigne ses 10 administrateurs, et nomme ses représentants légaux,
- > approuve la création d'un comité scientifique présidé par le Professeur Tison, Neurologue du CHU de Bordeaux Pellegrin,
- > approuve le budget 2021 ; la Fondation disposera pour atteindre les buts fixés du revenu régulier d'un dividende précipitaire de l'ordre de 1 millions d'euros par an,
- > nomme le Commissaire aux Comptes de la Fondation.

Conformément à l'art. 3.5 des statuts, Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, est désignée par le ministère de l'Intérieur Commissaire du Gouvernement pour représenter le gouvernement français au Conseil d'Administration de la Fondation.

Notre Organisation

Les moments clés de 2021 (suite)

18 juin 2021

Le Conseil d'Administration,

- > approuve le Règlement Intérieur validé par le ministère de l'Intérieur,
- > approuve la fiche de poste du directeur/directrice de la Fondation et le processus de recrutement proposé,
- > accepte la Donation du 21 février 2020 et donne tous pouvoirs à M. Jean-Claude Fayat en sa qualité de Président de la Fondation afin de signer, à la date qu'il fixera en fonction des contraintes juridiques et fiscales, l'acte d'acceptation de la Donation au profit de la Fondation,
- > approuve les premières lignes d'orientations sur les axes Formation & Enseignement et Patrimoine,
- > approuve sur l'axe Santé, qu'un appel à projet soit lancé pour financer un projet de thèse sur les maladies neurodégénératives, projet qui sera soutenu par la bourse « Clément Fayat » sur la base d'un budget d'environ 30 000 euros par an,
- > Décide que soient approfondies, les propositions du « projet Ateliers » destinés aux patients pour favoriser la socialisation, et, du « projet soutien à la formation spécifique sur les maladies neurodégénératives » destinés aux auxiliaires de vie, pour être redébatues quand le Directeur/Directrice sera en place.

5 octobre 2021

Le Conseil d'Administration,

- > approuve la participation au projet NAPAD consistant au financement avec la « Bourse Clément Fayat » du CDD de M. Remi Kinet, doctorant, pour un montant de 117 000 euros réparti sur trois ans,
- > approuve la présélection de deux candidates au poste de Directrice de la Fondation et autorise Messieurs Jean-Claude Fayat et Laurent Fayat à finaliser le recrutement avec l'une des deux candidates,
- > approuve le bien fondé de deux projets patrimoniaux et demande d'affiner le budget pour l'un d'entre eux et de représenter l'autre quand un dossier complet sera reçu,
- > propose de reprendre les orientations à donner sur l'axe Formation & Enseignement quand la Directrice sera en place, afin de traiter cette thématique de façon pragmatique et efficace.

La Gouvernance

En séance du 16 avril 2021, les membres du Conseil d'Administration ont été désignés ainsi que les membres du Bureau et les représentants légaux de la Fondation.

Conseil d'administration

M. Clément FAYAT, Fondateur

M. Jean-Claude FAYAT, Fondateur

M. Laurent FAYAT, Fondateur

M. François ROUANET, membre du Collège des Personnes Qualifiées

M. Wassilios MESSNER, membre du Collège des Personnes Qualifiées

M. Jacques ROUGERIE, membre du Collège des Personnes Qualifiées

M. Guy LACROIX, membre du Collège des Personnes Qualifiées

Mme Sophie SIDOS, membre du Collège des Personnes Qualifiées

M. Matthias FECKL, membre du Collège des Personnes Qualifiées

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde, représentée par son Président **M. Patrick SEGUIN**, membre du Collège des Institutionnels

Représentants légaux

M. Jean-Claude FAYAT, en qualité de Président de la Fondation

M. Laurent FAYAT, en qualité de Vice-Président de la Fondation

Mme Sophie SIDOS, en qualité de Trésorière de la Fondation

Bureau

M. Jean-Claude FAYAT, en qualité de Président du Bureau de la Fondation

M. Laurent FAYAT, en qualité de Vice-Président du Bureau de la Fondation

Mme Sophie SIDOS, en qualité de Trésorière du Bureau de la Fondation

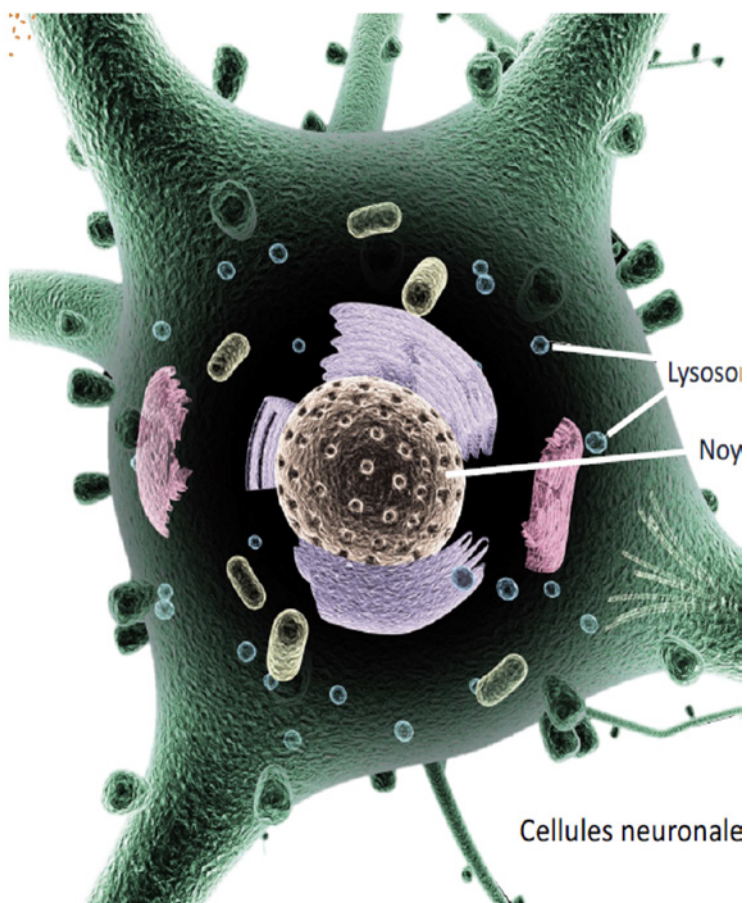
Les Actions de 2021

Axe Santé

Projet de recherche NAPAD — IMN CHU Bordeaux

Bourse Clément Fayat

Depuis décembre 2021, la Fondation soutient une thèse de recherche avec la Bourse Clément Fayat qui finance le CDD de M. Remi Kinet, doctorant, pour un montant de 117 000 euros répartis sur trois ans. Portée par l'IMN du CHU de Bordeaux cette thèse a pour but d'expérimenter une nano protéine dans sa capacité à redonner aux cellules nerveuses leur rôle de destructeur de protéines qui « encrassent » les neurones, encrassement à l'origine du développement de MND, telle que Parkinson (P) ou Alzheimer (A).



Les Objectifs de 2022

Proposer une feuille de route pour chacun des 3 axes, Santé, Formation et Enseignement, Patrimoine, en précisant le positionnement des premiers projets, les moyens pour les identifier, les critères et le processus de sélection, le budget alloué pour chacun de ces axes.

Axe Santé

- > Renouveler l'appel à projet pour une Bourse Clément Fayat
- > Déployer les appels à projets sur les thématiques « Ateliers – Prise en charge non médicamenteuse » et « Formation des aides-soignantes »
- > Suivre le PROJET NAPAD enclenché en décembre 2021

Axe Formation et Éducation

- > Fédérer les collaborateurs sur un / des projets
- > Identifier les métiers en tension
- > Concevoir un projet « pilote » destiné aux jeunes et/ou aux femmes
- > Sensibiliser les collaborateurs au mécénat de compétences et initier sa mise en œuvre
- > Réfléchir sur un appel à projet ; contenu et réseau de diffusion

Axe Patrimoine

- > Concrétiser et suivre le projet « Verrières René Lalique »
- > Rechercher un autre projet dans l'enveloppe budgétaire allouée

Communication

Mettre en place le processus de recherche de l'identité visuelle de la Marque Fondation Clément Fayat, et, de création du site internet de la Fondation.



02

Rapport financier 2021

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux

Mot de la Trésorière



L'année 2021 a été marquée par, la création de la Fondation Clément Fayat actionnaire reconnue d'utilité publique le 13 janvier, l'acceptation par la Fondation de la donation consentie par les trois Fondateurs, Messieurs Clément Fayat, Jean-Claude Fayat et Laurent Fayat, au profit de celle-ci, et, la nomination d'un Commissaire aux Comptes. Par cette première donation, la fondation est dotée de 1400 000 actions du groupe Fayat via la société F. Participations pour un montant de 1540 000 €. Ce premier exercice est marqué par de faibles dépenses liées principalement à la mise en place de l'organisation, et, le soutien d'un premier projet sur l'axe Santé. Ceci a été possible grâce à une avance de trésorerie consentie par FAYAT SAS jusqu'à la notification aux donateurs de l'acceptation en 2022 de la donation rendant la fondation Clément Fayat titulaire des titres cédés et ainsi autonome.

Sophie Sidos

Trésorière de la Fondation Clément Fayat

Bilan et Compte de résultat 2021

Le bilan de l'exercice présente un total de 1902 euros.

Le compte de résultat dégage un résultat de -78 374 euros correspondant aux dépenses engagées pour :

- > les honoraires de recrutement de 39 360 euros,
- > le don annuel « Bourse Clément Fayat » de 39 000 euros,
- > la Dotation aux amortissements du matériel informatique de 14 euros.



03

Budget 2022

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux

Prévisionnel 2022

Les charges de fonctionnement de la Fondation sont estimées exceptionnellement à 51% des ressources annuelles : dont 80% couvrent les frais de personnel, les honoraires de prestations comptables et les honoraires exceptionnels de notaire pour la donation des titres, et, 20% sont dédiés à la communication et frais de suivi des projets.

Conformément à la décision du conseil d'administration, les ressources allouées au soutien de projets sont réparties pour 60% sur l'axe santé et 20% pour chacun des axes Formation & Enseignement et Patrimoine.



FONDATION
CLÉMENT
FAYAT

Fondation Actionnaire Reconnue d'Utilité Publique
Créée par Décret du 13 janvier 2021
Siège social : 137 rue du Palais Gallien
33 000 Bordeaux